

Adresser
toutes les communications
à la
Direction générale du "Quotidien"
148, boulevard Militaire
Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.
Abonnement : fr. 2.25 par mois
Les abonnements
partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

LE QUOTIDIEN

Gaston BONNET, Directeur général.
Principaux collaborateurs : Pangloss, M^{me} Elisabeth Zemianska, MM. Emile Bâlon, Jules Capron, Léon Delbove, René Foucart, Henri Leclercq, Pierre Liégeois, Polémon, D^r Jules Vanroy.

A. BOGHAERT-VACHE, Rédacteur en chef.
Emile PELS, Secrétaire de la rédaction.

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE
LA PUBLICITE
A
ARTHUR LAURENT
Rue du Midi, 70 (près de la Bourse)
Administration pour la Belgique
Le journal décline toute responsabilité
quant à la teneur des annonces

Les Llaneros du Venezuela et de la Colombie

Moins connu que le cow-boy du Wild-West américain et que le gaucho des pampas argentines, et cependant tout aussi intéressant par l'originalité de ses mœurs et ses particularités ethniques, est le llanero des plaines herbeuses des rives de l'Orénoque et de l'Apure, les deux grandes artères fluviales de la république vénézuélienne. Celui-ci, en effet, issu du croisement de la race espagnole et des arborigènes du nord-est de l'Amérique méridionale, offre un type très curieux. Un auteur colombien, José-Maria Lamper, s'exprime en ces termes colorés mais caractéristiques à son sujet : « Brun, élané, robuste, anguleux, cartilagineux, le llanero est doué d'un regard animé de reflets à la fois sauvages et féroces et d'une expression intermittente de candeur et de douceur. Sa voix est très forte, ainsi que l'exige la nécessité de se faire entendre dans les immenses et vastes pampas, singulièrement gutturale et pleine de cadence sifflante à l'expiration, où elle forme pour l'oreille une épellation semblable au bruissement du vent à travers les arbres... Dans son parler, il y a toute la candeur du berger, toute la fantastique générosité du poète et toute la brutalité du sauvage. »

Le genre de vie du llanero est identique à celui du gaucho des rives patagoniques. Comme pour celui-ci, ses principales occupations consistent dans la garde des troupeaux et la capture des chevaux sauvages. Armé d'une carabine, d'un machete (sorte de court sabre) et d'une lance, muni d'un lasso, instrument dangereux dans ses mains par suite de la justesse de son coup-d'œil, il est susceptible d'accomplir les plus grandes randonnées à travers les déserts et les solitudes. Maniant le cheval avec une maîtrise incomparable, il traverse, cramponné sur le dos de celui-ci, fleuves et rivières sans s'inquiéter des caïmans et des poissons caribes qui infestent la plupart des cours d'eau vénézuéliens.

Les llaneros, à peu d'exceptions près, sont tous gardiens de bestiaux. Chassant devant eux d'immenses troupeaux, ils font preuve d'une véritable habileté dans la traversée des rivières. Nous donnerons une brève description d'un pareil passage.

Le cabestro, ou capitaine de nage, précède la bande en imprimant à son cheval toute l'ardeur dont il est capable. Arrivé devant le cours d'eau à traverser, le hardi taquero enlève sa monture d'un seul bond et celle-ci se met à nager vigoureusement vers la rive opposée. D'autres llaneros qui le suivent immédiatement, entonnent alors tous ensemble un hymne sauvage. Aussitôt la bande épouvantée se précipite tout entière dans la rivière et pendant quelques instants la surface de celle-ci présente l'aspect d'un immense champ de cornes recourbées. Parfois, surtout lorsque le lit est assez large, des cordons d'embarcations enserment à droite et à gauche le troupeau et leurs occupants frappent l'eau à coups redoublés pour empêcher les animaux de s'écarter du chemin et pour éloigner en même temps les caïmans et les gyanotes. Des fois aussi, on se souvient de faire occuper le rivage opposé par d'autres bouffis qui, par leur aspect et leurs beuglements, attirent leurs congénères sur la terre ferme. Toutefois, ces traversées ne se font pas toujours sans dangers; bien des fois, des centaines de têtes de bétail ont succombé, entraînant avec elles leurs guides, sous les coups des poissons caribes, anguilles électriques, véritables bouteilles de Leyde vivantes, dont le contact suffit à faire frapper de paralysie la plus vigoureuse unité du troupeau.

Une autre scène caractéristique de la vie des llaneros est l'incendie de celles-ci durant l'été; embrasement suscité par le llanero lui-même, afin de fertiliser le sol et de renouveler les pâturages. Ce spectacle en est imposant; à perte de vue s'élève d'épaisses colonnes de fumée. Mais si l'est grandiose dans sa sublime horreur, il ne manque pas d'engendrer des périls et fréquemment de graves accidents en résultent.

En dépit de leur vie isolée, les llaneros ont cependant joué un rôle important dans l'histoire de la république vénézuélienne. Leur concours militaire a été fort recherché durant la guerre de l'indépendance par les deux partis et récemment encore, dans les derniers bouleversements politiques, ils ont été d'un grand appoint pour les belligérants. M. José-Maria Samper dit encore à cette occasion : « Tout le monde sait l'avance que les llaneros ont faite dans la demande d'un concours militaire du llanero. La guerre est-elle terminée ? Il ne demande, ni soldat, ni pension, ni gratification d'aucune sorte. Dans le combat, il est un artiste du meurtre qui aime l'art pour l'art. Le troisième jour après la victoire, ou quand cela lui plat, il dit simplement : *Me quedo a mi llano* (je retourne à mes llanos); et que personne ne cherche à le retenir, sinon il entre en rébellion ou meurt de nostalgie. Jamais il n'a eu conscience de ce que c'était que la peur et tout au plus exprime-t-il l'idée de crainte en ces termes : *Enera asco de alguna cosa*. Avoir du dégoût pour quelque chose. »

LA GUERRE

BULLETIN ALLEMAND

Berlin, 15 mars. — Soir.
Rien de particulier à signaler, ni de l'Ouest, ni de l'Est.

Berlin, 16 mars.
A l'ouest. — Pas d'opérations d'envergure. Dans la région de l'Ancre, des deux côtés de la Somme, et entre l'Avre et l'Oise, combats d'avant-postes, au cours desquels nous avons fait des prisonniers. De même, près d'Arras, dans l'Argonne, sur la rive est de la Meuse, près de la ferme des Chambrettes, dans le bois d'Apremont, ainsi qu'au nord du canal du Rhin à la Marne, nos troupes d'attaque ont réussi à ramener 4 officiers, plus de 50 soldats et quelques mitrailleuses des tranchées ennemies.

A l'est. — Par un temps de gel recommençant, rien d'important.

Front de Macédoine. — Des effectifs français assez importants ont attaqué plusieurs fois nos positions au nord-ouest et au nord de Monastir. A l'ouest de Nizopole, l'ennemi a pénétré sur une minime largeur dans la tranchée la plus avancée. Pour le reste, les attaques commencées par de violentes rafales de feu ont échoué devant l'attitude magnanime des occupants des tranchées et dans le feu de défense efficace de l'artillerie.

Entre les lacs d'Ochrida et de Prespa, des poussées françaises se produisant également après une forte canonnade ont été rejetées.

Berlin, 9 mars. — Officiel.
Pour tranquilliser ses peuples et pour indiquer les nouvelles en ordre, l'Entente ne se laisse pas de répandre, comme elle l'a toujours fait, surtout depuis le début de la guerre renforcée des sous-marins, des bruits fantaisistes et tendancieux sur des événements, pertes de sous-marins allemands, des affirmations, qui restent dans le vague et ne sont corroborées par aucune indication précise, ne sont évidemment que des révéler. Les Anglais renouvellent la même tactique dont ils s'étaient servis dans les informations relatives aux pertes d'avions. On sait que, depuis longtemps, la direction de l'armée allemande ne se contente pas, en publiant la liste des avions ennemis perdus, de donner de simples chiffres, mais qu'elle fournit des détails sur la nationalité, l'origine, le genre des appareils et de leur moteur, ainsi que sur le grade et le nom des aviateurs. Nous espérons que nos ennemis agiteront de même, afin de prouver l'exactitude de leurs informations, mais ils s'en sont bien gardés et pour cause.

De même que leurs affirmations inexécutes sur les pertes de nos avions, leurs informations concernant les pertes de nos sous-marins n'ont d'autre but que d'influencer l'opinion publique. La plupart des cas concrets où l'on affirme que des sous-marins allemands ont été perdus ou gravement endommagés pourront être réfutés avec succès, sans, bien entendu, les cas Weddigen, Croupton et Baralong, que le gouvernement anglais n'avait aucun intérêt à publier. Rappelons simplement les informations relatives à nos sous-marins « U-61 », prétendument coulés à la côte portugaise par un contre-torpilleur français, et au bombardement de Bayonne, où un sous-marin aurait été plusieurs fois touché par les batteries de la côte.

Des pertes occasionnelles sont inévitables, étant donné la grande sensibilité de pareille arme, l'audace de nos marins et l'immense appareil de défense mis en branle par nos ennemis. Ces pertes ne maintiennent toutefois dans des proportions minimes et sont de loin inférieures aux chiffres publiés dans les pays ennemis et même dans les pays neutres. Le fait que la guerre des sous-marins n'est pas, dans le monde entier, une guerre de pertes, d'autant moins que l'investissement constant du nombre des sous-marins dépasse de beaucoup les pertes, même si elles devenaient éventuellement supérieures à celles enregistrées jusqu'à présent. Cet état de choses ne sera en rien modifié par les nouvelles mesures de défense annoncées à grand renfort de phrases par l'ennemi.

Berlin, 14 mars. — Officiel :
L'attaque prononcée par les troupes coalisées sur la Narajovka, au cours de laquelle deux officiers et 20 hommes ont été faits prisonniers et sept mitrailleuses et deux lance-mines capturés, a précédé une opération des Russes. Ils avaient préparé une vaste explosion de mines; quatre boyaux avaient été poussés vers notre position, et deux de ces boyaux, longs de 90 et de 60 mètres respectivement, étaient déjà chargés. Nos pionniers les ont fait sauter tous quatre. Toute notre position a été, en outre, sérieusement et pratiquement renforcée; nous nous y sommes maintenus sans autre incident tout le temps qu'ont duré ces travaux de renforcement.

Le nombre des prisonniers faits près de Zloczow Tarnopol, dont il a été question dans le communiqué officiel du 13 mars s'élève à 337.

Berlin, 14 mars. — Officiel :
Des attaques prononcées par les Anglais près d'Armentières, de Bucquoy et de Grevillers ont échoué. Ni leurs très violents bombardements à l'aide de mines de moyen et de gros calibre, ni la tentative qu'ils ont faite de nous attaquer par surprise sans préparation d'artillerie n'ont réussi à bousculer les troupes allemandes qui occupaient les positions. Partout ils ont été repoussés avec des pertes sanglantes et en abandonnant des prisonniers.

En Champagne, les Français ont continué leurs furieuses attaques contre la hauteur 185, que nous leur avons prise, mais la hauteur elle-même est toujours solidement entre nos mains.

Les troupes françaises qui combattent en Macédoine entre les lacs d'Ochrida et de Prespa ne sont pas plus heureuses, ni davantage les Alliés au nord-ouest et au nord de Monastir non plus. Une attaque qu'ils ont, après une violente préparation d'artillerie, prononcée sur un large front et plusieurs fois répétée à chaque fois été repoussée avec de fortes pertes pour eux. Lorsque les troupes coalisées ont contre-attaqué, les Français ont reculé en débandade.

LES AFFICHES ALLEMANDES :
Avis concernant la liquidation d'entreprises britanniques. — Avec l'approbation de Son Excellence M. le gouverneur général en Belgique et conformément à l'arrêté du 29 août 1916, concernant la liquidation d'entreprises britanniques (Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé, n° 253 du 13 septembre 1916), j'ai ordonné que la liquidation des biens situés en Belgique de : 1. L'Anglais David Petrie; 2. La maison Harry Wilson Burney, autrefois à Anvers; 3. La maison Kennedy, Hunter et Co, à Anvers; 4. Charles et Michel Hunter, les deux propriétaires de la maison citée au chiffre 3, ainsi que la liquidation des

biens-fonds, sis en Belgique, de la General Accident Fire and Life Assurance Corporation Ltd., à Anvers.

Est nommé liquidateur : M. le Dr I.-M. Lappenbergh, Roethsanwalt, à Anvers, Bureau de surveillance d'entreprises commerciales. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au liquidateur.

Bruxelles, le 28 février 1917.

Der Verwiltungschef
bei dem Generalgouverneur in Belgien,
in Vertretung:
Freiherr von DUTZ.

BULLETIN AUTRICHIEN

Vienne, 15 mars.
Front de l'Est. — Armées du colonel-général archiduc Joseph : L'artillerie ennemie a déployé, par endroits, une grande activité; sauf cela, pas d'événements d'importance.

Armées du feld-marschal-général prince Léopold de Bavière : Au nord de Stanislaw et au sud de Solochin, nos détachements de choc ont réussi différents coups de main et amené 106 prisonniers, 6 mitrailleuses et un lance-mines.

Front italien. — Dans certains secteurs du front, la lutte d'artillerie a repris.

Sur notre front au nord d'Asiago, des détachements de notre 27^e régiment d'infanterie, ayant creusé des tunnels à travers la neige, ont pénétré, ce matin, dans les tranchées ennemies à l'est du Monte Forno, où ils ont démolé des abris, infligé aux Italiens d'importantes pertes sanglantes, capturé deux mitrailleuses et fait prisonniers 22 chasseurs alpins.

Front du Sud-Est. — Sur les bords de la Vojusa, aucun événement particulier.

BULLETIN BULGARE

Sofia, 14 mars.
Front macédonien. — Entre les lacs d'Ochrida et Prespa, l'ennemi ayant attaqué à plusieurs reprises a été repoussé en subissant des pertes sanglantes. A la suite d'une préparation d'artillerie assez violente, les Français ont attaqué plusieurs fois de suite, nos positions à l'ouest et au nord de Bitolia, dans le secteur entre Tarnova et la plaine de la Biza, mais ils ont été forcés de se retirer en désordre, non sans essuyer des pertes exceptionnelles lourdes.

Sur le restant du front, l'activité a été minime. Une compagnie française esquissant un mouvement contre nos positions au sud de Guegheli a été dispersée par notre feu.

Une compagnie anglaise près d'aborder nos positions avancées à l'est du Vardar a été obligée par la violence de notre feu de battre en retraite.

Front roumain. — Notre artillerie a pris sous son feu plusieurs installations militaires de Galatz.

Sofia, 15 mars.
Front de Macédoine. — Sur la rive occidentale du lac de Prespa, l'ennemi a attaqué à plusieurs reprises et a été cependant repoussé avec des pertes sanglantes. Nos positions à l'ouest et au nord de Bitolia ont été bombardées violemment par l'artillerie ennemie. Plusieurs groupes ennemis ont tenté de s'avancer le long du lac de Prespa, lorsqu'ils sont entrés dans notre feu destructif; ils ont pris la fuite.

Sur le restant du front, feu d'artillerie isolé. Au sud de Guegheli, nous avons mis en fuite un détachement de reconnaissance ennemi. Une compagnie anglaise, avec des mitrailleuses, a tenté de s'avancer dans la plaine de Sérès dans la direction du village de Kolpruc; elle a été toutefois chassée par notre feu.

BULLETIN TURC

Constantinople, 11 mars.
Sur le front du Caucase, grande activité de patrouilles de part et d'autre. L'ennemi n'a réussi dans aucune de ses entreprises. Nos patrouilles ont fait quelques prisonniers et capturé une certaine quantité de munitions et d'autre matériel de guerre.

Constantinople, 15 mars.
Front du Caucase. — Un avion ennemi a jeté des bombes sur Bitlis et sur une de nos ambulances sans obtenir le moindre succès. Dans le secteur de notre aile gauche, l'activité des patrouilles et des détachements de reconnaissance a été très vive. En deux endroits, des tentatives d'attaque de patrouilles plus ou moins importantes de l'ennemi ont été repoussées par notre feu. L'adversaire a abandonné quelques morts sur le terrain. Sur un troisième point, l'adversaire a attaqué avec environ 200 hommes un de nos détachements de reconnaissance. Il a réussi d'abord à pénétrer dans nos positions, mais après l'arrivée de nos renforts, il en a été chassé par une contre-attaque.

Sur les autres fronts, pas d'événements essentiels.

BULLETIN FRANCAIS

Paris, 15 mars. — 3 heures après-midi.
A l'est de l'Oise un coup de main exécuté par nous dans la région de Moulin-sous-Touvent nous a permis de faire des prisonniers. Plusieurs tentatives de l'ennemi sur nos petits postes aux environs de Vingré à l'ouest de Navarin et en Argonne ont échoué sous nos feux.

Dans la région de Maisons-de-Champagne lutte d'artillerie assez active. Aucune action d'infanterie.

Rien à signaler sur le reste du front.

Paris, 15 mars. — 11 heures soir.
Entre Avre et Oise après une violente préparation d'artillerie, nos reconnaissances ont effectué des incursions sur plusieurs

points du front ennemi, bouleversé par nos tir Vers Bourraignes et au sud de Crapeau-Mont, nous avons poussé jusqu'à la troisième tranchée ennemie. A l'est de Canny-sur-Metz nous avons pénétré dans un bois et l'avons occupé sur une profondeur de huit cents mètres environ. Au cours de ces actions nous avons fait des prisonniers.

Dans la région de Maisons-de-Champagne lutte à coups de grenades. Nous avons réalisé des progrès et enlevé plusieurs boyaux ennemis.

Sur la rive droite de la Meuse tirs efficaces de notre artillerie sur les organisations ennemies au nord de Bezonvaux. Canonnade intermittente sur le reste du front.

BULLETIN ITALIEN

Rome, 14 mars.
Au cours de la journée du 13 courant ont eu lieu les habituelles luttes d'artillerie, de petits combats entre détachements dans la vallée de la Brenta et du Frigidio. Nous avons fait quelques prisonniers.

Sur le Carso une de nos patrouille a réussi à faire sauter un dépôt de matières explosives dans les lignes ennemies dans les environs de Scapant. Notre artillerie a détruit un poste d'observation dans la région de Bacco Malo.

Des avions ennemis ont jeté des bombes sur Gorizia, qui ont occasionné la mort de quelques personnes.

BULLETIN ANGLAIS

Londres, 14 mars.
Au nord de la vallée de l'Ancre, nous avons avancé notre ligne sur un front de plus de 2 kil. 1/2, à l'ouest et au sud-ouest de Baupaine.

Nous avons fait également de nouveaux progrès sur un front de plus de 1 kil. 8 au sud d'Achiet-le-Petit et avons occupé presque 1 kilomètre de retranchements ennemis au sud-ouest d'Essart. L'ennemi a livré, au cours de la journée, une attaque à l'improviste au nord-est d'Arras, mais n'est pas parvenu à atteindre nos lignes.

La nuit dernière nous avons effectué un coup de main contre les retranchements allemands à l'est d'Armentières.

Nous avons bombardé avec succès, pendant la journée, les positions ennemies au nord de la Somme et à l'est d'Arras. Notre feu y a provoqué deux explosions.

Grande activité à l'est d'Armentières et dans le secteur d'Ypres.

Le coup d'Etat de Pétrograd

Une dépêche de Stockholm annonce que les autorités municipales de Moscou, Kasan, Charkoff et Odessa se sont associées télégraphiquement au comité exécutif de Pétrograd et se sont constituées en comités locaux.

L'agence télégraphique de Pétrograd annonce que MM. Pepelajoff et Taskim, membres de la Douma, se sont rendus, jeudi, par ordre du comité exécutif, à Cronstadt, dont la garnison s'est mise à la disposition du comité. M. Pepelajoff a été nommé commandant de Cronstadt.

Le Stockholm Tidningen apprend d'Haparanda : Aucun journal n'a paru dimanche à Saint-Petersbourg, si ce n'est l'organe du ministère des finances et le *Swefet*.

On n'a aucune précision sur les événements de ces jours derniers. Les journaux suédois font peu de commentaires au sujet des récents événements, étant donné que le télégramme de Saint-Petersbourg, de 2 heures de la nuit, n'est pas arrivé. Cette révolution est un événement mondial d'une portée illimitée.

Les journaux de Stockholm publient quelques détails sur la genèse du coup d'Etat : « Dès vendredi, M. Rodzianko, président de la Douma, avait envoyé au grand quartier général un courrier spécial au Tsar, sur l'ordre de nombreux membres du bloc progressiste, du Comité central industriel de l'Union urbaine et du Comité des zemstvos, à l'insu du président du conseil. Dans ce message, M. Rodzianko, aurait intimé au Tsar, sur un ton extraordinairement brutal, de renvoyer le ministère actuel et de faire appel à un nouveau cabinet composé de membres jouissant de la confiance populaire et de la faveur de la Douma, sous peine de voir la délégation populaire décliner toute responsabilité. Le ministère paraît avoir eu connaissance de cette décision vendredi soir, et avoir tenté des contre-mesures. car dès samedi midi on savait à Pétersbourg que Galtizine avait reçu ordre du grand quartier général d'ajourner la Douma et le conseil d'Etat. »

L'Allehanda de Stockholm a interviewé un témoin oculaire des troubles de Pétrograd, lequel a fourni les renseignements suivants : La première raison des troubles fut l'arrestation des leaders ouvriers.

Jeudi, de nouvelles bagarres se produisirent. Les Cosaques et la police se sont intervenus, mais le mouvement s'était propagé. Vendredi, les autorités se rendaient compte de la gravité de la situation. Les Cosaques tirèrent sur la foule, mais la résistance fit bouillir de neige et samedi Saint-Petersbourg ressemblait à un champ de bataille. De violents combats de rue éclatèrent et il y eut un grand nombre de morts et de blessés. Les voyageurs racontent que les

saques aidèrent parfois la foule. Un policier fut abattu par ceux-ci au moment où il leur donnait des ordres.

Reuter mande de Pétrograd, 14 mars : Les ambassadeurs d'Angleterre et de France entamèrent des négociations avec le Comité exécutif de la Douma, après que celui-ci se fût constitué. M. Rodzianko envoya, au nom du Comité militaire de la Douma, aux commandants suprêmes de la marine et de l'armée, sur tous les fronts, un manifeste les engageant à se tenir calmes, mais à poursuivre la lutte contre l'ennemi. De même, on envoya aux ouvriers des proclamations les engageant à maintenir l'ordre et à reprendre le travail, de manière que le combat puisse se poursuivre. Une heure et demie après l'éclatement de la révolution à Saint-Petersbourg, Moscou se joignait au mouvement. Le commandant de place ainsi que des milliers de gendarmes et de policiers furent arrêtés. Les prisonniers politiques ont été libérés. On constitue un Comité militaire pour le maintien de l'ordre avec appui militaire. Nijni-Novogorod et Charkoff se sont ralliés à la révolution.

L'agence Reuter mande de Pétrograd, 14 mars : Les ministres Bark, Protopopoff et Sturmer furent mis en état d'arrestation par les révolutionnaires. Ceux-ci occupèrent le Palais d'Hiver. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont entamé des négociations avec le Comité exécutif de la Douma. Après une heure et demie, Moscou s'est joint aux révolutionnaires sans effusion de sang. Le grand-duc Cyrille a déclaré qu'il se mettait tout entier à la disposition de M. Rodzianko. Le général Alexieff a dit qu'il acceptait la proposition de la Douma. Le général Brusiloff a déclaré qu'il suivrait son devoir envers le Tsar et la Patrie. L'ancien président du conseil Goremykin a été arrêté. Les 1^{er} et 4^e régiments des cosaques du Don se sont ralliés à la révolution.

M. Rodzianko a envoyé aux commandants de la marine et de l'armée sur tous les fronts un manifeste où il les invite à observer le calme et à poursuivre la lutte contre l'ennemi pendant que le Comité maintient la paix à l'intérieur du pays. Les révolutionnaires ont constitué un gouvernement provisoire. Les leaders du parti ouvrier de la Douma ont envoyé aux ouvriers diverses proclamations où ils engageaient ces derniers à maintenir l'ordre et à reprendre le travail, de manière qu'on puisse poursuivre la lutte sur tous les fronts.

Le Dagens Nyheter de Copenhague annonce : Le conseil de Russie à Haparanda vient d'apprendre que MM. Sturmer et Protopopoff auraient été lynchés par la foule.

Les journaux français qui ne disposaient le 15 courant que d'informations en retard déclarent qu'il est impossible de se faire une idée exacte du caractère des troubles. Néanmoins, on peut affirmer, disent-ils, qu'il s'agit avant tout de manifestations d'un caractère économique, étant donné que la question du ravitaillement en Russie a été résolue d'une manière insuffisante par le gouvernement. Le peuple, complètement d'accord avec la Douma, les municipalités et les Semstvos, ainsi que le Tsar même, a pris énergiquement position contre la bureaucratie et le gouvernement qui est soumis à l'influence de la bureaucratie. Aussi bien le peuple que le corps législatif et le Tsar sont partisans d'un développement libre et d'un programme libre, alors que le gouvernement tente par tous les moyens d'intervenir entre le peuple et le Tsar, de manière à ne pas perdre sa propre puissance. Si grave que soit la crise, il est toutefois certain que le cours de la guerre n'en sera pas influencé. La représentation nationale et le Tsar sont d'accord pour continuer la guerre jusqu'à la victoire.

Abdication du Tsar

L'agence Reuter mande de Londres, 15 mars : M. Bonar Law vient de déclarer à la Chambre des communes : Le Tsar a abdiqué. Le grand-duc Michel-Alexandrovitch a été nommé régent.

Le grand-duc Michel-Alexandrovitch est le frère unique du tsar Alexandre III et est donc l'oncle de Nicolas II. Né à Saint-Petersbourg le 22 novembre 1878, il épousa margarinalement à Vienne, le 16 octobre 1911, madame Nathalie Sergejevna, qui repart dans la suite le titre de comtesse de Brassoff. Il est colonel et aide de camp du tsar.

Une dépêche de Stockholm avait annoncé que le Tsar s'était enfui dans le midi de la Russie. Il n'en est rien. Nicolas II se trouvait depuis le 8 mars au quartier général russe. La Tsarine se trouvait à Tsarkoï-Selo.

Une dépêche de Malmo annonce que les ambassadeurs alliés à Pétrograd se sont rendus au quartier général russe où ils ont été reçus en audience particulière. On suppose dans les milieux de l'opposition qu'ils ont tâché d'agir en faveur de l'opposition.

Une information de Stockholm annonce : L'impératrice Alexandra se serait placée sous la protection de l'ambassade japonaise. D'après une autre hypothèse plus probable la famille impériale aurait été prise sous la protection des révolutionnaires.

Le nouveau cabinet russe.

L'agence télégraphique de Pétrograd annonce, 16 mars :
Le nouveau cabinet national est composé. Le prince Lwow, président des Semstvos, a été nommé président du Conseil et ministre des affaires étrangères; M. Miljukow, député de Pétrograd; ministre de l'intérieur; M. Saratoff Kerenski, député ouvrier, ministre de la justice; M. Nekrasoff, vice-président de la Douma; ministre des transports; M. Kostroma Konovalloff, ministre du commerce, et M. Manuiloff, professeur de l'université de Moscou, ministre de l'instruction publique; M. Gutschkoff, membre du conseil de la couronne, ministre ad interim de la guerre et de la marine; M. Schingareff, député de Pétrograd, ministre de l'agriculture; M. Terentschanko, député de Kieff, ministre des finances; M. Godnew, député de Katan, contrôleur d'Etat.

Intérim de l'amiral Lacaze à la Guerre

Au cours du conseil des ministres qui a eu lieu jeudi, le président du Conseil a annoncé la retraite du général Lytautey, ministre de la guerre, et a soumis à la signature du président Poincaré un décret nommant l'amiral Lacaze ministre de la guerre intérimaire. Le conseil des ministres s'est encore réuni vendredi pour délibérer sur la situation résultant de la retraite du ministre de la guerre.

La Chine et l'Allemagne

L'agence Reuter mande de Washington : Le gouvernement chinois a rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Les navires allemands en Chine

Le ministère de la marine américain annonce que le gouvernement chinois a saisi les navires de commerce allemands, à Shanghai. Les équipages sont gardés, à terre, par des soldats.

Le nombre des navires saisis se monte à 13, jaugeant un total de 35,000 tonnes.

Aux Etats-Unis

L'information de Paris annonce que le sénateur Stone a été réélu président de la commission sénatoriale des affaires étrangères.

L'affaire du « Princesse Melita »

Un journal d'Amsterdam annonce : Le bruit courait, mardi, dans les milieux de la navigation, que le gouvernement anglais a fait des démarches au sujet du refus opposé par le gouvernement néerlandais à l'entrée du steamer anglais armé *Princess Melita* dans un port néerlandais. On croit que le *Princess Melita* avait été envoyé intentionnellement en Hollande, par l'Amirauté anglaise, en vue d'amener la question de l'admission des navires marchands armés en Hollande.

ETRANGER

MORT DE M^{re} LABOURI

Les journaux de Paris annoncent le décès de l'avocat Fernand Labori. C'était une grande et belle figure, qui symbolisait le droit français. Le *Temps* dit à ce propos : Dans le monde entier, le nom de Fernand Labori était synonyme du droit et du droit de la défense.

Il était très affecté à la suite du conflit mondial et il est certain que les circonstances ont hâté sa fin.

Tout le monde se rappelle son rôle dans l'affaire Dreyfus.

LA CRISE MINISTERIELLE EN SUEDE

Le *Svenska Dagbladet* du 14 mars annonce que la situation politique de la Suède s'est enlaidie au point qu'au sein du ministère on est tombé d'accord sur un projet complet de traité commercial avec l'Angleterre. Aujourd'hui le ministère d'Etat aura une conférence avec les leaders de la gauche. Le gouvernement comprend entièrement de nouvelles négociations avec l'Angleterre, étant donné que la proposition venant de Londres paraît inacceptable. M. Branting fait entendre dans le *Social Demokrat* qu'il est adversaire d'une nouvelle temporisation.

Le *Dagens Nyheter* exige, dans chacun de ses articles, le départ de M. Hammarskjöld. Parmi les adresses de sympathie expédiées au ministère d'Etat de tous les coins du pays on remarque toutefois le nom de quantités de libéraux.

DANS LE PARTI SOCIALISTE SUEDOIS

Le journal *Social Demokrat* demande que le comité du parti social-démocratique exclue le représentant Christenson, à cause d'un discours prononcé par celui-ci à Upsala, non seulement de la fraction socialiste du Riksdag, mais aussi du parti même. Les raisons de cette mesure sont principalement que Christenson a fait un appel au roi de Suède, ce qui est en contradiction avec toutes les théories socialistes.

LES EXPORTATIONS SUEDOISES

Le *Nationaltidning* usade de Stockholm : Depuis le 15 courant l'exportation des vêtements est interdite en Suède.

LE PAIN AU DANEMARK

A partir du 1^{er} avril, la carte de pain sera introduite au Danemark. Chaque titulaire recevra 350 grammes. Les ouvriers fournissant un travail satisfaisant recevront un supplément de pain. On s'attend à un autre arrêté ou introduction de 25 p. c. d'augmentation du pain de seigle.

A CUBA

L'agence Havas mande de Paris : Le chargé d'affaires cubain a déclaré à un délégué de l'agence Havas que les troubles à Cuba sont complétement terminés.

LES REVOLUTIONS AMERICAINES

On apprend les détails suivants concernant la révolution au Pérou, où la lutte a été très sanglante. L'agence d'Amsterdam annonce que les révolutionnaires firent le point de départ de l'effervescence. Les soldats étaient simultanément en plusieurs endroits et se livraient en batailles sanglantes. Les partisans des républicains se battirent à coups de revolver. Un des candidats fut tué, un autre blessé. Le gouvernement consulta ses leaders des partis de gauche pour leur sauvegarde. Le général Garcia Bedoya démissionna à la suite des révoltes. Une autre information annonce que le gouvernement péruvien, tout entier, se serait retiré. A Lima, les soldats maintiennent l'ordre.

Billet Quotidien

La Fancy Fair organisée pour les 12, 13, 14 et 15 avril prochain, à la Grande Harmonie, au bénéfice du Foyer des orphelins, est placée sous le haut patronage de MM. Alberto Blancas, Joaquín de Lenoine et Ramiro Hernandez Portela, représentants diplomatiques de la République Argentine, de Bolivie et de Cuba.

J'ai parlé de cette Fancy Fair dans notre numéro du 22 février dernier. Qu'il me soit permis d'en parler encore.

Je demandais, en somme, pour cette Fancy Fair, relativement peu de choses : de l'argent, des dons, des œuvres d'art, des ouvrages de broderie, des objets de boiserie, des sachets, des éventails, des matelassés, des papiers, du velours, de la soie, des perles, du thé, du café, du vin, etc.

Par exemple, j'ai complètement oublié de demander des encadrements de bonne volonté et de bon cœur, qui consentiraient à encadrer, à des prix défiant toute concurrence, les œuvres picturales que la Fancy Fair reçoit pour rien du tout.

Où donc avais-je la tête ? Les dons arrivent tous les jours, mais il en faut beaucoup parce que le Foyer des orphelins a organisé, parallèlement à sa Fancy Fair, un concours de billard-bowling qui s'ouvrira, au Café Sésino, le samedi 24 courant.

Par conséquent, envoyons-en davantage. Il faut aussi des matières premières et je me permets d'en demander spécialement aux grands tapissiers et aux maisons

d'ameublement qui ont toujours dans leurs rayons, dans leurs tiroirs et dans leurs magasins un tas d'échantillons, de bouts d'étoffes, de je ne sais tout quoi qui n'y font rien qu'attendre.

On a vite fait un paquet de tout cela. Une bonne action de l'espèce est exécutée en dix minutes.

Ce n'est presque pas la peine d'en parler. Il s'agit de petits orphelins.

Il s'agit de faire beaucoup d'argent pour leurs foyers, ces foyers où il n'y a plus de papas, ni plus de mamans, ces foyers où ils sont désormais à l'abri du froid, de la faim, de la misère...

Ces foyers qui remplacent leurs foyers vidés par la guerre et par la mort.

Il s'agit de petits êtres désarmés devant la vie, d'enfants qui sont devenus les nôtres.

Songez-y ! Les petits aux yeux déjà bleus...

La petite misère des beaux inconscients, la misère qui ne sait ni lutter, ni se défendre, qui attend tout des hommes ou du destin, misère injuste ! misère émouvante ! misère sainte !

Misère des enfants de soldats morts ! Détresse des petits ! Allons ! les mamans ! et vous les pères !

PANGLOSS.

P. S. — Les matières premières doivent être envoyées au président de la section des voies et moyens de l'œuvre, 101, rue de Stassart.

Re P. S. — A demain les accusés de réception.

CHRONIQUE

Liberté Commerciale

J'entends invoquer à chaque instant et un peu partout, à tort ou à raison la liberté commerciale.

C'est en son nom qu'on inonde le marché des produits les plus divers tant au point de vue de la dénomination que par rapport à la qualité et à la composition ; c'est en son nom qu'on lance dans la circulation les denrées alimentaires les plus frelatées : les « agencés », les « similis », les « adjutants », les « équivalents » et les « succédanés » ; c'est en son nom qu'on rançonne et qu'on exploite le consommateur désarmé et abandonné à ses seuls moyens, comme c'est en son nom aussi que les autorités ferment trop souvent les yeux sur les actes et les procédés des accapareurs et des empoisonneurs publics qui infestent et déshonorent le commerce honnête et régulier.

Il me paraît de toute actualité de dire un mot de cette fause « liberté commerciale » tant vantée, grâce à laquelle on semble justifier les actes les plus criminels, les pures attentions contre l'hygiène et la santé des populations, ainsi que d'en souligner les origines, la portée et les limites.

Sous l'ancien régime, la liberté du commerce n'existait pas ; l'exercice du négoce constituait un privilège.

Dans la suite, les artisans des villes s'affranchirent, se formèrent en corporations : ce fut la période des guildes, jurandes et confréries. Pouvaient seul exercer un métier ou une commerce quiconque faisait partie d'une corporation.

Le décret des 15-18 mars 1790 supprima les taxes auxquelles étaient assujetties les professions ; celui des 2-17 mars 1791 abolit tous les privilèges de profession et celui du 14 juin suivant mit fin définitivement au régime des corporations.

La Constitution du 5 fructidor an III, qui a régi la Belgique jusqu'à l'an VIII, proclamait, en son article 355, qu'il n'y avait plus désormais de « privilège, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté du commerce et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce. » (L'art. 355 de la Constitution de 1830.)

Le principe de la liberté commerciale est né depuis lors dans notre droit public.

Le commerce est libre, c'est entendu ; mais l'exercice de cette liberté a, comme celui de toutes les libertés, des limites : le respect de la liberté d'autrui.

La liberté, d'après la Déclaration des droits de l'homme, consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Dans ces limites, la loi peut, dans l'intérêt public, réglementer l'exercice de certaines professions ou industries et prescrire les mesures exigées par l'intérêt de la santé ou de la sécurité publiques.

Le Code pénal, dans ses articles 311 à 313, apporte des entraves à la liberté du commerce en réprimant : les moyens frauduleux et les moyens violents employés pour influencer le prix des choses.

Par contre, tous arrêtés et règlements qui auraient pour effet d'entraver l'exercice de cette liberté, seraient illégaux, comme contraires à l'ordre public.

Mais il est évident que le commerce qu'on a voulu ainsi protéger est le commerce loyal, le jeu régulier de l'offre et de la demande, et non un trafic honteux qui n'en est que la caricature et ne constitue qu'une odieuse exploitation des circonstances au abus de la liberté, une exploitation honteuse de la misère publique, une spoliation nettement caractérisée.

L'expression générale « moyens frauduleux » employée par l'article 311 du Code pénal, comprend tous les moyens illégaux d'opérer la hausse ou la baisse des marchandises, tels que les énumérés à l'article 419 du Code de 1810 : fautes en commission, fautes en débauchage, etc.

La fanoy fair des orphelins de la guerre.

Les Billets quotidiens de Pangloss ont donné à nos lecteurs des indications très complètes sur la fanoy fair que le Foyer des orphelins organise au profit de ses protégés et qui aura lieu à la Grande Harmonie les 12, 13, 14 et 15 avril.

Voici les adresses auxquelles peuvent être envoyés les dons destinés à cette foire de charité (objets, matières premières, dons en argent, etc.) :

BRUXELLES. — Rue Lebeau, 27, Mlle Salmon-Drukker ; rue de Laeken, 158, M. Foulon ; rue Montagne du Parc, 15, M. Fauconnier ; place du Jeu-de-Balle, 51, Mme Van Mossevelde.

IXELLES. — Rue de Stassart, 101, au siège de l'œuvre ; rue Keyenveld, 89, M. Vanderhoeven ; chaussée d'Iselles, 333, M. De Grootel ; rue de l'Ermitage, 62, Mme Bricout ; avenue de la Couronne, 326, Mme N. L'Hoir ; boulevard Militaire, 28, M. Mitz.

SAINT-GLILES. — Rue de Constantinople, 95, M. Cley ; rue d'Espagne, 137, M. Smeets ; rue de la Linie, 6, M. Depauw.

FOREST. — Avenue Wielenmans-Coupons, 51, M. Vignon.

ANDERLECHT. — Rue Auguste Gevaert, 47, M. Robyn ; rue St-Guidon, 14, M. Bernard Doms ; rue d'Allemagne, 20, Mlle Troch.

UCCLE. — Avenue Brugman, 38, M. Helin ; chaussée de Waterloo, 1038, au Home n° 11.

MOLLENBERG. — Rue de la Meuse, 19, M. Van den Bergh ; place de la Duchesse, 26, Mlle Schalknecht.

KOEKELBERG. — Avenue des Gloires Nationales, 56, Mlle Bracke ; boulevard Léopold II, 248, M. R. Vandervoort.

JEETTE-SAINT-PIERRE. — Rue de la Station, 201, M. le notaire Cordemans.

LAENEN. — Rue Stéphanie, 155, M. le docteur Mathaux ; rue des Chrysanthèmes, 35, Mme F. Van Bleyenbergh.

SCHAEKBEK. — Rue Floris, 21, M. Chilaïn ; rue Paul Devigne, 13, M. Martens ; boulevard Lambert, 87, M. Chamart.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. — Rue du Méridien, 46, Mlle Bayens ; rue du Cadran, 25, M. Vandersmieren ; rue du Marché, 63, M. Kalinowsky.

ETTERBEEK. — Rue du Corneil, 106, M. Fontaine ; avenue des Celtes, 51, M. Desmet.

WATERMAAL-BOITSFORT. — Rue du Pré, au Home n° 1.

Nous faisons un nouvel appel à nos lecteurs en faveur de cette belle œuvre de solidarité.

Pour la colonie suisse.

Une note officielle du consulat suisse : « Suivant arrêté du Conseil fédéral en date du 3 mars 1917, la 3^e et la 6^e division sont à nouveau mobilisées. Le premier jour de mobilisation est fixé au 19 courant. Sont dispensés de se présenter : les officiers, sous-officiers et soldats en congé à l'étranger, ou tant qu'après avoir fait le service actif ils ont regagné le domicile qu'ils avaient à l'étranger avant la mobilisation du mois d'août 1914 ou qu'ils ont été dispensés du service de relève lorsque le congé leur a été accordé. »

Une protestation justifiée.

La Chambre de commerce néerlandaise de Bruxelles proteste de nouveau, et avec pleine raison, contre une confusion que des négociants peu délicats cherchent à créer.

« La bonne foi du public, dit-elle, est de plus en plus surprise par la vente de produits falsifiés et imités dont l'aspect simule la provenance hollandaise : tels que savons (Stuyvers, Triumph, Dubbel-blanc, Karneemel, etc.), farines fermentées (crêpes hollandaises), quaker, amidon, tabacs, chocolats, cacao, etc., etc. La Chambre de commerce néerlandaise, rue de l'Ecuier, 31, à Bruxelles, défendant la bonne réputation hollandaise, se met gratuitement à la disposition des commerçants et des particuliers en vue de renseignements et de recherches. »

Espérons que l'on tendra compte enfin de ces très légitimes protestations !

Suggestions.

Nous recevons cette lettre : Monsieur le Quotidien,

Dans l'obscurité où j'ai toujours vécu, je ne prends pas à l'honneur d'être connu de vous. Quoi qu'il en soit, vous sachant bon prince, j'ai l'intime conviction que vous daignerez m'accorder la faveur d'un entretien que, du reste, je prendrai soin d'écouter.

L'avenir prochain sera le sixième-douzième que le cadran des âges portera à l'actif de mon compte courant. Je n'ai, sur ce point, pas l'ombre d'un doute. Or, du fait des événements en cours, je suis tombé à l'obligation d'avouer qu'un Factotum n'a jamais traversé ni longuement ni brièvement un jour mon bureau des hypothèques, que mon portefeuille, pas plus que mon portefeuille, n'a jamais connu l'embarras ; que je n'ai point de locataires... C'est vous dire, Monsieur le Quotidien, que j'estime avoir le droit de participer aux œuvres nouvelles que la situation du moment force les communes d'instaurer sur leurs territoires respectifs.

Je le dis à leur louange, aucune de ces communes ne s'est dérobée ; l'unanimité a été parfaite.

Toutefois, il est un point sur lequel il me paraît d'autant plus intéressant de vous en parler, et d'ailleurs l'attention parce qu'il a été, sinon oublié, à coup sûr considéré comme quantité négligeable, et pourtant... Je veux parler des locaux de fortune où les intéressés vont retirer, à prix raisonnables, toutes les marchandises nécessaires à l'entretien de leurs familles, aux besoins de leurs familles, locaux que l'on aurait peut-être pu multiplier davantage. Jugez-en : Proche voisin du Bois de la Cambre, force m'est de me rendre au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

Combien de fois n'ai-je pas dû me rendre rue du Rouleau, distant de plus de six kilomètres ! Si, encore, on n'usait que son temps, on y prendrait plaisir, on en tirerait satisfaction. Mais ces allées et venues, souvent renouvelées, mettent les chausseurs dans un piteux état et au prix où elles sont ! Ah ! j'en tremble, rien que d'y penser. Vous me direz que l'on a la ressource de les raccommorder et d'appliquant des pièces plus ou moins invisibles ; en y fixant soit des clous nouveaux genre et appropriés aux services qu'ils sont appelés à rendre, soit des quartiers de cuir servant à corriger ou à combler l'usure des semelles et qui ne rendent au fond de la rue des Chartreux, ce pour retirer un livre de sacre ! L'alcool et le retour me demandent une marche de deux heures trois-quarts sans compter le temps que prend la remise de mon acquisition.

cours et d'alimentation et aux administrations communales, qui s'ingénient à multiplier, autant qu'il est possible, les facilités offertes au public.

Le pain hol ! ais.

L'administration communale de Saint-Josse-ten-Node a engagé des pourparlers avec le Comité néerlandais en vue de pouvoir mettre à la disposition des habitants de cette commune, également, du pain hollandais.

Tout fait espérer qu'ils aboutiront et que la vente commencera dans un bref délai.

Art et solidarité.

Une fête de solidarité sera donnée demain, dimanche, à 4 heures, en la salle du Théâtre-Lyrique, place du Marché, par la section schaebeekoise de l'Adoption, œuvre nationale d'aide aux éprouvés de la guerre.

Elle comprendra, outre une partie musicale par l'Harmonie Jenatzy, la représentation de César Birotteau, pièce en 5 actes de E. Fabre (d'après le roman d'Honoré de Balzac, Grandeur et Décadence de César Birotteau), interprétée par la section dramatique de l'Amicale, œuvre post-scolaire de Schaebeek.

Vu l'empressement que le public a mis à faire numéroté ses cartes, la pièce sera donnée à bureaux fermés.

Cours pour mutilés.

L'Institut Elisabeth, rue de Liedekerke, 33, organise des cours généraux et des cours spéciaux pour les mutilés de la guerre.

Ces cours, entièrement gratuits, n'entraîneront aucuns frais pour les mutilés. Il leur suffira de se faire inscrire au local, où tous renseignements leur seront donnés.

Nos conseils communaux.

Le Conseil communal de Schaebeek s'est réuni jeudi, à 6 heures, sous la présidence de M. Reyers, bourgmestre.

Pendant le comité secret qui a précédé la séance publique, l'assemblée a désigné ses délégués à l'assemblée générale de la société coopérative Les Magasins communaux. Elle a procédé ensuite à la nomination d'une institutrice, d'une institutrice provisoire et de deux institutrices suppléantes, ainsi que d'un commis au service de l'électricité. M. Bartholeyns, instituteur en chef, et Mme veuve Louviers, institutrice, ont été admis à la retraite.

A 7 h. 20, le public a été admis dans la salle.

L'ordonnance de police prise par le bourgmestre pour empêcher l'accaparement des légumes et autres marchandises au marché matinal est ratifiée.

Sur la proposition du Collège, le Conseil alloue une indemnité de 200 francs aux commissaires-adjoints et de 150 francs aux agents spéciaux, agents inspecteurs et agents de police, pour les services extraordinaires faits par eux pendant la guerre.

Le Conseil adopte sans vote les rapports de l'échevin des finances concernant la perception de certaines taxes, le budget de l'école moyenne pour 1916, les dons aux Schaebeekois internes en Allemagne, l'application du barème des traitements des employés de l'administration centrale et de la police pour 1917.

Il adopte de même le rapport de l'échevin de l'instruction publique concernant le règlement des comptes des fournitures classiques des écoles et de l'Athénée communal, et le rapport pour l'application du barème des traitements des membres du personnel enseignant.

Statuant ensuite sur les rapports de l'échevin des travaux publics, le Conseil adopte les conclusions des rapports relatifs à la mise en état des installations de chauffage du groupe scolaire de la rue Josaphat, la fourniture du bois nécessaire à l'administration communale, le déplacement de la morgue au cimetière communal, l'établissement d'un dispositif de manœuvres pour les pompiers à l'hôtel communal, et les crédits nécessaires pour le placement de vitreaux d'art dans les cabinets du bourgmestre, des échevins et du secrétaire communal.

Plusieurs conseillers réclament le vote au sujet d'un crédit demandé pour l'exécution de travaux projetés dans le cabinet du chef de service. Ce crédit est rejeté par 17 voix contre 8 et 3 absentions.

Le rapport concernant la construction de la nouvelle Centrale d'électricité est adopté sans vote. Les travaux commenceront sous peu. Ils comportent un devis d'environ 500,000 francs.

La séance est levée à 7 h. 35.

Fleurs alcooliques.

Le saviez-vous ? On enivre les fleurs ! Un professeur de Copenhague a réalisé l'expérience. On enfumait, par exemple, des lilas en pots dans des caisses bien closes où a été, au préalable, déposé un récipient contenant de l'éther. L'éther se volatilise, et trente-six heures après, les lilas sont en état d'ivresse.

Si on les arrose ensuite d'eau fraîche, et si on les enferme dans une serre chaude et humide, les lilas fleurissent au bout de quinze jours. Et ils donnent des fleurs magnifiques.

Toutes les fleurs ne se soumettent pas à ce genre de traitement : la rose, notamment, y est réfractaire. Mais les autres ne détestent pas une petite « cuite », de temps à autre.

Verrons-nous quelque jour les lis eux-mêmes tituber sur leurs tiges ?

Nouvelle à la main.

Mlle Lili (huit ans) écrit une lettre à son parrain dont c'est la fête.

— Pourquoi écris-tu en si gros caractères, ma mignonnette ?

— Mais tu sais bien, maman, que mon parrain est sourd !

Peut-on voir l'eau sous terre ?

Nul ne contemple sans émotion poétique le lac miroitant d'une source

Lumière concentrée

Osram

Lampes électriques gazeuses jusqu'à 2000 Watts

Nouveaux types:

Osram-Azola

Lampes gazeuses 25 & 60 Watts

La marque Osram sur l'ampoule garantit seule la qualité de la lampe.

En vente partout

La Lampe Osram Ltd, 80 Rue Saint-Lazare, Bruxelles

La Vie à la Campagne

Pour avoir de belles pelouses!

Voici la saison où les graminées qui composent les pelouses de votre jardin d'agrément vont bientôt se remettre en végétation; le moment est venu de leur donner les soins nécessaires pour leur permettre de se développer vigoureusement de façon à former un tapis de verdure et à pouvoir supporter facilement les ardeurs de l'été.

Ne négligez pas vos gazons comme on le fait trop souvent, car ils périroteraient rapidement et les espèces qui sont entrées dans leur préparation disparaîtraient pour faire place à de mauvaises herbes d'aspect déplaisant.

Le mois de mars est les premiers jours d'avril sont l'époque la plus convenable pour soigner les pelouses.

Commencez d'abord par détruire les mousses qui envahissent surtout les parties ombragées et quelquefois les endroits accidentés ou humides. Le moyen le plus pratique de vous en débarrasser est encore de gratter le sol qu'elles occupent en employant un râteau à dents assez longues et espacées d'environ cinq centimètres. Leur groupement en forme de feutrage permet de les enlever sans peine, d'autant plus qu'elles ne tiennent à la terre que par des poils nourriciers. L'herbe, beaucoup mieux implantée, résiste à l'action du râteau et ne s'arrache pas; elle se couche tout au plus et peut paraître à demi déracinée, mais elle ne souffre pas de cette opération.

Pour achever la disparition de ces parasites, répandez sur l'emplacement nettoyé, et à raison de trente grammes par mètre carré, du sulfate de fer finement pulvérisé. A défaut de cette substance, jetez une mince couche de cendres ou de bois, qui jouent un rôle à peu près équivalent, mais moins efficace.

Si vous trouvez en présence d'une surface assez grande ou légèrement attaquée, le grattage devient difficile et peut être quelquefois plus nuisible qu'avantageux. Révélé, dans ces conditions, par un plus large emploi du sulfate de fer à la dose de quatre ou cinq kilogrammes à l'are, suivant l'intensité du mal. Ce produit chimique fait pénétrer la mousse sans faire tort aux graminées; néanmoins, comme il peut devenir caustique, il vaut toujours mieux en hâter la dissolution.

Choisissez donc une journée de pluie pour exécuter ce travail, et tenez que la répartition du sulfate se fait régulièrement.

Le sarclage des pelouses, si important pour leur conserver la beauté, gagne également à être effectué au mois de mars, car il permet de combler aussitôt les vides créés par l'enlèvement des plantains, de la piquette des prés, de l'oseille sauvage, du charbon penché, de la renouée rampante, etc., qui s'établissent si vite dans les parties éclaircies.

Servez-vous d'un couteau solide, dont vous faites pénétrer profondément la lame dans la terre pour trancher ces plantes envahissantes à sous-sol du collet, de manière qu'elles ne puissent repousser. Surveillez surtout, de très près, l'enlèvement des tiges stolonifères des renouées, se multipliant si rapidement qu'il importe de n'en laisser aucune vestige.

On trouve aussi parfois, sous le couvert des grands arbres, d'autres races traçantes, comme la bugle rampante, la lysimachie nummulaire; mais ces dernières s'arrachent assez facilement au râteau pour qu'il ne soit pas nécessaire de les couper une à une. Toutefois, lorsque vous rencontrez des places tellement envahies par les herbes traçantes qu'il ne reste pour ainsi dire plus de graminées, mieux vaut binner entièrement ces espaces et les ressemencer par après.

En mars, les jardiniers occupés par les travaux de saison n'ont pas le temps de nettoyer les gazons à fond; confiez donc ce soin à des hommes ou femmes âgés, qui possèdent, mieux que les jeunes gens, la patience indispensable.

Siôt vos pelouses «purgées» des végétations nuisibles, donnez-leur une vigueur nouvelle par un apport d'engrais appropriés.

Le terrain de couches ou, à son défaut, celui qui provient de la décomposition des feuilles ramassées à l'automne, est un des meilleurs fertilisants; car, en plus de l'humus qu'il fournit, il oblige les plantes légèrement envahies par les toncs et les balayages à former de nouvelles racines, ce qui les incite à taller davantage. De plus, il maintient mieux la fraîcheur du sol, et l'herbe souffre moins, en ce cas, de la sécheresse.

Malgré ces avantages, n'abusez pas de cette substance, car elle apporterait un excès de matières organiques qui entraînerait l'acidification de la terre et le jaunissement de l'herbe. Répartissez du terrain en moyenne tous les trois ou quatre ans, et, si l'usage est pas possible d'en distribuer sur toutes les pelouses en même temps, divisez-les en trois ou quatre parties, de façon à observer une répartition régulière; ou bien remplacez le terrage par l'apport de débris du jardin, de gadoues, de cures d'étagères, de fossés ou de rivières, mélangés de chaux et qui se sont décomposés ou mûris à l'air pendant un an au moins. Avant d'employer ces amendements, passez-les à la chaux pour en tirer les brèches, les résidus ou les pierres qui leur contiennent. Branches sèches, épaves de l'épandage d'un râteau qui émettent les mouches, couverts et étend le tout très uniformément, tout en ramassant les débris échappés au criblage.

Les principes nutritifs contenus dans le terrain ou les produits qui le suppléent, suffisent pour maintenir les graminées en bon état de végétation pendant toute une saison; mais ces éléments actifs disparaissent souvent après l'hiver, qui suit leur introduction, il est indispensable, dans les années où vous n'amendez pas vos gazons avec ces matières, de leur donner un engrais qui stimule leur développement.

L'application de cet engrais fera l'objet de ma prochaine chronique.

JULES CAPRON FILS.

A. A. ch. de Favre. — Impossible de répondre à cette question, faute d'explications claires. S'agit-il de lapins adultes ou de lapereaux. Quelle nourriture leur donnez-vous?

Mme D. Auderghem. — Nettoyez le bec et la gorge de vos poules avec un tampon d'ouate imbibé de teinture d'iode à raison d'une cuillerée à café dans un verre d'eau. Mettez dans l'eau des boissons deux grammes de sulfate de fer par litre.

V. S., Angleur. — Je me renseigne et vous écrirai dans quelques jours. L'envoi a été fait le 14 courant. Vous ne me devez rien; ces renseignements sont gratuits.

P. de L. — Vos observations sont consignées. Merci pour vos divers renseignements.

J. C.

Les Sports

LUTTE

LE CHAMPIONNAT DE BRUXELLES

Aujourd'hui, samedi soir, à 6 h. 30, aura lieu à la Cour de Timout, porte d'Anvers, l'avant-dernière soirée du championnat amateur organisé par l'U. A. B. Les qualités des concurrents qui seront en présence parlent d'elles-mêmes et il est inutile d'insister sur l'intérêt des rencontres qui suivront.

Voici le programme :

Poids moyens. — Van Malderen contre Hermans; C. Vanden Broeck contre Douchamps; J. Vanden Broeck contre Van Malderen; J. Drogne contre Douchamps; Hermans contre J. Vanden Broeck.

Poids mi-lourds. — Rigeux contre Vanden Putten.

Poids lourds. — Jacobs contre Delourneau. Championnat toutes catégories. — Wahlen contre Morias.

Revanche. — Wahlen contre Jacobs.

ATHLETISME

LE CHALLENGE DE L'ATHLETE COMPLET

La quatrième soirée de l'épreuve de lutte com-

plète pour le Challenge de l'athlète complet a été bien suivie. Plusieurs luttes furent très intéressantes.

Voici les résultats :

Poids légers. — Ector vainqueur de Lits; Graus tombe Rill en 52 s.; Lamont tombe Meyman en 3 m. 3 s.; Lagneux tombe Heymans en 5 m. 2 s.; Depaez tombe Peeters en 7 m. 4 s.; Vagnol tombe Maschad en 4 m. 31 s.; Adriaens tombe Benoit en 1 m. 18 s.; Maësart tombe Charles en 4 m. 40 s.

Poids lourds. — Fiessyn tombe Derycke en 4 m. 37 s.; Leener tombe Delporte en 2 m. 59 s.; Magarus tombe Huybrechts en 45 s.; Degroot tombe Tiburci en 1 m. 5 s.; Wahlen tombe Drogne en 4 m. 35 s.; Rigeux tombe Stevens en 5 m. 38 s.; Weyerbergh tombe Fr. Blyweert en 45 s.; Vanden Eynde et Dewaele font match nul; Cornet tombe Servais en 1 m. 22 s.; Termini tombe Loozels en 3 s.; Vanden Broeck tombe Vanden en 3 m. 12 s.; Tack vainqueur de Trabizon (forfait); René tombe Michelet en 5 m. 23 s.; Wahlen tombe Carpentier en 1 m. 25 s.; Termini tombe Tack en 5 m. 4 s.; Vanden Broeck et Fonteyne font match nul.

En fin de soirée, Wahlen et Delporte ont fait une exhibition qui fut très goûtée.

Mardi prochain, 20 mars, à 6 heures du soir, aura lieu à la salle des Trois Rols, 331, chaussée de Wavre, la cinquième soirée au cours de laquelle se fera le grimper à la corde.

FOOTBALL

LES MATCHES DE DEMAIN

La journée de demain est réservée aux matches de charité au profit des œuvres de l'Union belge.

A Bruxelles, au terrain du Daring, match entre l'équipe 1 de l'U. S. Saint-Gilles et une équipe bruxelloise mixte.

A Anvers, au terrain du Beerschot, match entre équipes sélectionnées d'Anvers et de Malines.

A Liège, au terrain du Standard, match entre équipes sélectionnées de division 1 et de division 2.

Tous les championnats régionaux sont interrompus à cause des matches de charité.

Informations Financières

Tirage des Emprunts

VILLE DE BRUXELLES

Emprunt de 1905.

62^e tirage au sort. — 15 mars 1917

135 séries, soit 5,375 obligations remboursables à partir du 2 janvier 1917 :

S. 98169 n. 5, remboursable par fr. 10,000

S. 6237 n. 9, „ 2,500

S. 1925 n. 22, „ 1,000

S. 1963 n. 20, „ 500

S. 57664 n. 14, „ 500

Sont remboursables par 150 francs :

S. 1963 n. 8, S. 2140 n. 7, S. 3204 n. 17

S. 11495 n. 25, S. 42337 n. 7, S. 51173 n. 20

S. 57064 n. 10, S. 57940 n. 21, S. 62632 n. 25

S. 76891 n. 17, S. 94184 n. 19, S. 98109 n. 2

S. 98169 n. 19, S. 105050 n. 7, S. 11603 n. 13

S. 118934 n. 11, S. 124551 n. 10, S. 129135 n. 3

S. 147129 n. 22, S. 165147 n. 10.

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 110 francs :

1198 1923 1968 2140 3204

7678 9105 9176 9677 10246 10713 11495

16192 17127 17210 18166 18750 22552 23047

23779 25346 27600 28180 29689 29737 30705

33098 33740 36765 39047 40069 42373 43841

45137 45888 45731 47606 51173 52843 53179

54208 54935 54512 54566 55071 57064 57420

57817 57940 59172 61156 63632 62637 65747

67124 67148 68494 71303 75991 77961 79346

80598 81439 81976 82242 82569 89237 89407

92620 93112 93639 93903 94184 94588 95348

95639 96125 97049 97914 98109 98169 100022

101185 105050 107079 109166 109782 111621 112135

112387 113002 113752 114180 115179 116063 116556

118354 120704 121130 121777 122474 122633 122876

124251 126340 129135 130635 131069 134601 137273

138978 139140 140183 142250 142668 146769 146936

147129 147817 150255 150501 150621 152554 153918

154867 157774 158561 159339 163300 165651 165147

165256 165339

Comptoir de Commerce et d'Industrie

SOCIÉTÉ ANONYME

11, place Léopold, Anvers

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 avril 1917, à 4 heures de relevée, au siège social, 11, place Léopold, à Anvers.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du conseil d'administration et du Collège des commissaires;

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;

3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;

4. Nominations statutaires.

Pour assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions auront à se conformer à l'article 28 des statuts.

Le dépôt des actions au porteur peut se faire :

A ANVERS : A la Banque de l'Union Anversoise;

Chez MM. P.-H. Cardon et Cie.

A BRUXELLES : A la Banque Belge pour l'Étranger;

Chez M. Josse Allard.

Le conseil d'administration.

TRAMWAYS D'ASTRAKHAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 91, rue de l'Enseignement, Bruxelles.

MM. les actionnaires de la société anonyme des Tramways d'Astrakhan sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 4 avril 1917, à 5 h. 30 de relevée au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du conseil d'administration et du Collège des commissaires sur l'exercice écoulé;

2. Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1916;

3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;

4. Nominations dans les conseils;

5. Divers.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 37 des statuts.

Les dépôts de titres sont reçus :

A Bruxelles : chez M. E.-L.-J. Empain, 85, rue de l'Enseignement.

(769)

Société Adolphe Charlet & Co

(Commandite par actions.)

L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3 avril prochain, à 2 heures, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du gérant et des commissaires;

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;

3. Décharge aux commissaires;

4. Tirage au sort d'obligations;

5. Election statutaire.

(768)

ATELIERS DE CONSTRUCTION D'AUDIEREN

(SOCIÉTÉ ANONYME)

L'assemblée générale ordinaire aura lieu, le mardi 3 avril 1917, à 10 heures, au siège social, 29, square Marie-Louise, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire;

2. Bilan et compte de profits et pertes;

3. Décharge aux administrateurs et commissaires;

4. Nominations statutaires.

(818)

SOCIÉTÉ ANONYME

Travaux Publics et Privés du Vogelsang

29, avenue de l'Astronomie, St-Josse-ten-Node

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 4 avril 1917, à 12 heures, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan et profits et pertes au 31 décembre 1916;

2. Décharge aux administrateurs et commissaires.

Le conseil d'administration.

Le dépôt des titres devra se faire au siège social dans le délai statutaire.

(803)

SOCIÉTÉ ANONYME

Fonderies de Lougansk

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 27 mars 1917, au Crédit Général Liégeois, 5, rue de l'Harmonie, à Liège, à 3 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Proposition d'unification des trois types d'actions actuellement existantes :

a) Par l'abandon de leurs privilèges par les porteurs des 6,400 actions privilégiées contre échange de 16,000 actions de capital ayant la même valeur et les mêmes droits que les 6,400 actions de capital actuelles;

b) Par la renonciation des porteurs des 1,120 actions de dividende, aux droits qu'ils tiennent des statuts de 1897, contre échange de 140 actions de capital du même type que les 16,000 ci-dessus;

2. Augmentation du capital social par la création de 5,600 actions de capital nouvelles. Fixation du taux et des conditions de l'émission. Détermination du droit de préférence à accorder aux porteurs d'actions anciennes. Constatation éventuelle de l'augmentation du capital;

3. Modifications aux articles suivants des statuts :

1. Dénomination de la Société : simple changement de rédaction à l'article. — 4. Représentation du capital social, mise en concordance avec les résolutions de l'assemblée. — 5. Droit d'augmentation ou de réduction du capital par voie de modifications aux statuts. — 6. Appel de fonds sur actions, simple changement de rédaction. — 7. Actions nominatives, mise en concordance avec la loi nouvelle. — 8. Signature des actions, idem. — 9. Droite et obligations attachées aux titres, simple changement de rédaction. — 10. Idem. — 11. Augmentation du nombre maximum des administrateurs, fixation de leur cautionnement et mise en concordance avec la loi nouvelle. — 13. Évidences des actions, du conseil. — 16. Signatures des copies ou extraits des délibérations du conseil. — 17. Détermination des pouvoirs du conseil. — 19. Signature sociale. — 20. Commissaires : mise en concordance avec la loi nouvelle. — 21. Fixation du cautionnement des commissaires. — 23. Convocations aux assemblées, simple changement de rédaction. — 25. Conditions du droit des actionnaires de faire convoquer l'assemblée générale. — 26. Présidence des assemblées. — 27. Ordre du jour de l'assemblée. — 28. Droit de vote des actionnaires, mise en concordance avec la loi nouvelle et les résolutions de l'assemblée. — 30. Majorité pour les modifications aux statuts. — 31. Suppression de l'article 31bis et signature des procès-verbaux de l'assemblée et des expéditions de ceux-ci. — 32. Inventaire, bilan, mise en concordance avec la loi nouvelle. — 33. Idem. — 34. Répartition des bénéfices non répartis, mise en concordance avec les résolutions de l'assemblée. — 35. Répartition du produit de la liquidation, idem. — 37. Suppression par double emploi. — 38. Suppression de cet article à raison de son caractère transitoire. — 39. Idem. — 40. Nouvelle nomenclature, devient article 37, simple changement de rédaction. — 41. Cet article devient article 38.

Conformément à l'article 30 des statuts, cette assemblée devra, pour délibérer valablement, réunir les majorités requises par les articles 70 et 71 des lois coordonnées aux sociétés commerciales.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont invités à se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Le dépôt des actions devra s'effectuer au plus tard :

EN BELGIQUE : le 21 mars 1917 :

A Anvers : au Crédit Anversois;

A Bruxelles : à la Succursale du Crédit Général Liégeois;

A Liège : au Crédit Général Liégeois.

Le dépôt des procurations devra s'effectuer trois jours francs avant l'assemblée générale, au siège social, rue Courtois, 8, à Liège (Belgique).

(651)

Caisse Hypothécaire Anversoise

SOCIÉTÉ ANONYME

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, conformément à l'article 25 des statuts, le lundi 26 mars 1917, à 11 heures, au siège social, 35, rue des Tanneurs, à Anvers.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du conseil d'administration;

2. Rapport de MM. les commissaires;

3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1916;

4. Fixation du dividende pour l'exercice 1916;

5. Approbation de la gestion du conseil d'administration et décharge à MM. les administrateurs et commissaires;

6. Nomination d'un administrateur.

